



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
de La Savoie

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Saint-Alban-Leyse, le 02.12.2021

Groupement Gestion des Risques
Dossier suivi par : Ltn R. RIGOUIN

CSA ST JEAN DE MAURIENNE PLENIERE

**RAPPORT DE VISITE N°01
en date du 02/12/2021**

REFERENCES	
Visite :	Visite du 17/11/2021 - Visite périodique
N° d'urbanisme:	/
Date de visite antérieure :	12/12/2018
N° de l'établissement :	116E0015

DESIGNATION	
Commune :	FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE
Activité / Raison sociale :	CVL LE CHRISTIANA
Adresse :	BOULEVARD DE CEINTURE LA TOUSSUIRE
Propriétaire :	Mme et M. RAME
Exploitant :	CSHM – M.MOURNE
N° de téléphone :	04 79 32 13 77

CLASSEMENT				
Calcul de l'effectif	PUBLIC :	71	Dont hébergement :	74
	PERSONNEL :	5	TYPES :	RH
	TOTAL :	76	CATEGORIE :	4

Personnes présentes, membres du groupe de visite	Autres personnes présentes
- M. ROSSAT – Représentant le maire - Ltn R. RIGOUIN, préventionniste	- M. FEHZEN - Exploitant - M. COYNEL - Propriétaire - M.MOURNE - Exploitant - Cne O.MONDON – CIS Saint-Jean-de-Maurienne

□

X. DECISION DE LA COMMISSION :

La commission, après avoir pris connaissance du rapport de visite qui lui a été présenté, émet un **avis favorable** à la poursuite de l'activité de l'établissement sur la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE.

Il appartient au maire de la commune de transmettre ce procès-verbal au propriétaire ou à l'exploitant.

Il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de satisfaire au plus tôt aux prescriptions du présent rapport.

Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les **3 ans** par la commission de sécurité.

Il appartiendra au maire de demander la visite auprès du secrétariat de la commission, au terme de ce délai.

Le président.

Mickaël MAHIEUX
Secrétaire général
sous-préfecture
de
Saint-Jean-de-Maurienne